



L'un des Centres du PEN International  
 Organisation mondiale d'Écrivains accréditée auprès de l'UNESCO

**99, rue Olivier de Serres – 75015 PARIS**  
 Courriel : [français.penclub@neuf.fr](mailto:français.penclub@neuf.fr) - <http://www.penclub.fr/>

## **La lettre d'information du PEN club français**

**N°17 : MAI 2019**

### *Sommaire*

<b>Éditorial : Ma vision du 51<sup>ème</sup> congrès de Bled par Colette KLEIN</b>	<b>2</b>
<b>Emmanuel Pierrat, nouveau Président du Comité international pour la Paix</b>	<b>4</b>
<b>Des nouvelles du PEN International</b>	<b>6</b>
<b>Les événements du PEN Club français</b>	<b>20</b>
<b>L'Académie Mallarmé nous informe</b>	<b>34</b>
<b>Communiqué de Poètes sans frontières</b>	<b>35</b>
<b>Publications des membres du Pen Club</b>	<b>36</b>
<b>Le Pen Club français : Adhésion, Charte...</b>	<b>37</b>

## ÉDITORIAL

### Ma vision du 51<sup>ème</sup> congrès de Bled

par Colette KLEIN

Dès mon arrivée j'ai su que ce Bled ne répondrait pas aux critères péjoratifs attachés à ce mot qui, en français, revêt un sens des plus communs ! La magie du lieu est telle que je l'ai, d'emblée, qualifiée de paradisiaque et j'ai compris qu'une rencontre sur la paix – autour de deux tables rondes : *Imagination et réalité : Éveil des jeunes à la littérature* et *La représentation de l'autre : chemin vers la paix ou chemin vers la guerre?* - ne pouvait que se tenir ici.



Des chaises étaient occupées par les portraits d'écrivains persécutés et c'était à la fois émouvant, douloureux et réconfortant. J'ai passé beaucoup de temps à les regarder, je cherchais leur regard, regrettais leur absence.

Pourtant, l'enchantement dont j'ai été saisie ne s'est pas émoussé, en grande partie grâce à l'accueil chaleureux de l'organisatrice, Ifigenija Simonović, et j'ai vécu ce congrès en état de dédoublement : en spectateur attentif qui veut tout écouter, tout comprendre, avec l'avidité de celui qui, d'un coup, se trouve confronté à des inconnus dans lesquels il cherche à se reconnaître, dans le regard desquels il cherche une connivence qui se passe de mots, en acteur qui compte sur un miracle pour faire partager en cinq minutes l'étendue d'une vie déjà résumée en trois pages, dans le but de cristalliser cet idéal dont j'avais hérité et dans lequel je voulais continuer à me lover au sein du Pen, ma seconde famille.

Et cet idéal-là, étayé par le souhait qu'une paix mondiale, intégrale, fût encore possible, comment l'exprimer ailleurs que là, entre le lac apaisant – serti de montagnes enneigées, d'un château médiéval perché sur un piton rocheux, d'une église au charme surnaturel – et les réunions tout aussi studieuses qu'amicales, portées par le même désir.

La remise des prix aux lycéens lauréats du concours du meilleur essai sur les *Visages de la paix* fut, parmi d'autres, l'un des moments forts de cette rencontre, car elle apportait en nous l'espoir que peut-être oui, ces enfants-là construiraient un monde meilleur.



Fac-similé du livre de *Primož Trubar*  
Premier ouvrage imprimé en Slovénie



*Quand la plume est plus puissante  
que le glaive*

Une autre rencontre avec des lycéens – en la très belle ville de Škofja Loka – au cours de laquelle Andréas Becker et moi-même avons lu de nos œuvres, m’a confortée dans l’idée que les mots détricotés et re-tricotés d’une langue à l’autre, grâce à Tanja Tuma, notre traductrice, détenaient un pouvoir immense qu’il ne fallait surtout pas négliger dans notre approche de l’étranger, dans notre re-connaissance de celui que l’on voudrait apprivoiser.

Les soirées, la visite de Ljubljana, et à cette occasion de l’exposition consacrée aux photos prises lors du 50<sup>ème</sup> congrès, la découverte des musées, l’excursion dans le parc national de Triglav, à Bohinj... au lieu de nous éloigner de notre propos n’ont fait que renforcer nos liens. Lire des poèmes dans un cimetière militaire de la première guerre mondiale, non, ce n’est pas anodin, ce n’est pas inapproprié, c’est ouvrir la mémoire, relier le passé au présent – et l’inverse – reprendre sa place dans l’Histoire et dans la conscience que l’on a de l’Humanité. Cette mémoire intacte qui m’a fait écrire dans le livre d’or du Musée national d’histoire contemporaine sis à Ljubljana qui, outre les salles retraçant les plus cruelles décennies du 20<sup>ème</sup> siècle, présentait une exposition Hiroshima / Nagasaki, cette seule supplique (un peu rabâchée certes mais qui là prenait tout son sens) : Plus jamais ça !

Colette Klein



## **Emmanuel PIERRAT**

### *Le nouveau Président du Comité International pour la Paix*

BOOK SQUAD

### **EMMANUEL PIERRAT ÉLU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES ÉCRIVAINS POUR LA PAIX**

Par : Caroline Garnier

10/04/2019

Le 3 avril dernier, l'Assemblée générale du Comité des écrivains pour la Paix du Pen international, qui se tenait à Bled en Slovénie, a élu Emmanuel Pierrat au poste de président.



Avocat au barreau de Paris, Emmanuel Pierrat est un ancien Membre du Conseil National des Barreaux et du Conseil de l'Ordre. Titulaire d'un certificat de spécialisation en droit de la propriété intellectuelle, il est également Conservateur du Musée du Barreau de Paris en plus d'exercer les fonctions d'agent d'artistes littéraires et artistiques et de correspondant informatique et liberté (CIL).

En complément de ses missions juridiques, il rédige de façon hebdomadaire des chroniques juridiques pour Livres Hebdo. Il est notamment l'auteur de nombreux ouvrages sur le droit de l'édition, la liberté d'expression, le droit du commerce du livre et le droit à l'image. Administrateur de l'AFPIDA (section française de l'Association Littéraire et Artistique Internationale) depuis 2015, il a été nommé président du Pen Club Français en janvier 2018.

Parmi toutes ses casquettes vient donc désormais s'ajouter celle de Président du Comité des écrivains pour la Paix du Pen international (association d'écrivains internationale, fondée en 1921). Emmanuel Pierrat est à la tête d'une équipe composée d'une Finlandaise, d'une Chinoise (en exil), d'un Gallois ainsi que d'un Slovène.

Créé en 1984, en pleine Guerre Froide alors que les écrivains peinaient à collaborer ensemble, ce Comité a pour ambition de rassembler les auteurs du monde entier pour constituer un espace de dialogue où sont évoquées la liberté d'expression et les questions de conflit.

Source : [LinkedIn](#)



# DES NOUVELLES DU PEN INTERNATIONAL

## APPEL DU COMITÉ INTERNATIONAL POUR LA PAIX

### Appel aux citoyens européens – 5 avril 2019

Après la Première Guerre mondiale, les écrivains avaient de grands espoirs pour l'avenir. Ils ont créé le PEN Club International, en 1921, acronyme pour Poètes, Essayistes et Romanciers en anglais. Ils souhaitaient promouvoir la paix à travers la littérature et tentaient résolument de construire une société des nations, fondée sur des valeurs humanistes partagées et une gouvernance démocratique.

Nous comptons aujourd'hui environ 140 centres PEN dans plus de 100 pays du monde entier. En tant qu'écrivains, nous savons que la littérature ne connaît pas de frontières. Nous croyons en l'idéal d'une humanité vivant dans la paix et l'égalité dans le monde. En tant que membres du PEN, nous nous engageons à agir à tout moment, quelle que soit l'influence que nous ayons, en faveur de la bonne compréhension et du respect mutuel entre les nations et les peuples. Nous nous engageons à faire tout notre possible pour dissiper toutes les haines, qu'elles soient basées sur la race, la classe, la religion, le sexe ou tout autre prétexte ou idéologie.

Au cours des siècles, l'Europe a connu de terribles guerres menées au nom de la religion, d'idéologies laïques, de préjugés ultranationalistes et racistes, et de l'arrogance. Au cours des siècles, les Européens ont exporté guerres et exploitation vers d'autres continents et ont causé une grande peine à nos semblables dans d'autres parties du monde.

Bien que nous partagions notre vision d'une Europe unie aujourd'hui, nous essayons de surmonter les perspectives eurocentriques du passé. En tant que membres de PEN International, nous croyons en un esprit de solidarité et de respect de l'humanité, tel que défini dans notre charte et dans la Déclaration des droits de l'homme.

Nous défendons une Europe unie aux frontières ouvertes. Nous espérons que l'Europe continuera d'être une communauté respectueuse des droits de l'homme, de la prééminence du droit, de la liberté d'expression et de réunion, et où la tolérance et le respect prospéreront. Nous espérons que le discours des années 1930 ne trouvera pas d'écho dans le discours d'aujourd'hui. Nous exigeons l'amélioration fondamentale de notre démocratie dans l'Europe moderne. L'Europe moderne ne se fonde pas seulement sur l'économie. Elle est fondée sur nos valeurs européennes communes qui se sont développées au cours des siècles, et n'oublions pas, au prix d'immenses sacrifices. Nous croyons que chaque personne mérite le respect, sans distinction de nationalité, de race, de sexe et d'âge. L'Europe moderne se fonde sur la solidarité. Ce sera possible si nous apprenons l'histoire et la culture de tous les pays européens.

Nous vous exhortons, citoyens européens, à participer aux élections parlementaires européennes. Bien que l'Union européenne ne soit bien sûr pas « l'Europe » et, comme toutes

les institutions humaines, soit loin d'être parfaite et nécessite une réforme constante, les améliorations nécessaires ne peuvent être mises en place que par des politiciens qui respectent nos valeurs humanistes et croient en la vision d'une Europe commune. Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, tels que les injustices économiques, le changement climatique et les guerres, qui conduisent tous à une migration de masse, ne peuvent pas être résolus par des approches populistes et simplistes, comme les ultranationalistes essaient de nous le faire croire.

Nous appelons à la formation d'un programme européen commun d'éducation qui impliquerait l'enseignement de l'histoire de tous les pays d'Europe. De cette façon, nous pourrions atteindre une renaissance de la cohabitation, la fin de l'autocratie et une nouvelle vague de solidarité entre nous tous.

Construisons l'avenir ensemble !

Les délégués des centres PEN se sont réunis à la 51ème Conférence du Comité des écrivains pour la paix à Bled, en Slovénie, Avril 2019.



## **Résolution du Comité des écrivains pour la paix du PEN International sur la Serbie – 6 avril 2019**

Le Comité des écrivains pour la paix du PEN International, en session à Bled, Slovénie, a adopté le 6 avril 2019 la résolution suivante :

Le Comité des écrivains pour la paix partage l'inquiétude des écrivains serbes après l'attaque contre le journaliste Milan Jovanović qui, en décembre 2018, a été blessé par balles et sa maison incendiée à la suite de la publication de ses articles critiques du gouvernement dans des médias indépendants serbes.

Le Comité des écrivains pour la paix condamne toute attaque visant les journalistes et considère le recours à la violence envers la presse libre comme un acte inadmissible contre la liberté d'expression.

Le Comité des écrivains pour la paix considère que la situation actuelle en Serbie indique clairement à l'Union Européenne que le pays est disposé à poursuivre l'ouverture des processus démocratiques, et à laisser la place à un compte rendu libre et impartial des développements politiques en Serbie, y compris des manifestations généralisées des partis d'opposition qui exigent des élections libres et la fin de la répression contre les manifestants.

Le Comité des écrivains pour la paix demande aux deux parties du conflit de s'abstenir de recourir à la violence lors des manifestations de masse à venir, et de s'engager dans un dialogue constructif, seul moyen de sortir de la situation actuelle.



## **DÉCLARATION CONCERNANT L'ARRESTATION DE JULIAN ASSANGE**

PEN International observe les développements dans le cas de l'arrestation du créateur de Wikileaks, Julian Assange. Assange a été arrêté au Royaume-Uni le 11 avril pour avoir manqué aux conditions de sa remise en liberté sous caution fixée par un tribunal britannique et sera jugé le mois prochain. Assange fait également face à des accusations de conspiration en vue de piratage de systèmes informatiques aux États-Unis ; s'il est reconnu coupable, il pourrait recevoir une peine d'emprisonnement s'élevant à 5 ans. Une demande d'extradition a été faite pour que Julian Assange soit amené aux États-Unis pour comparaître en justice. Le PEN continuera de suivre de près ce processus. Nous appelons tous les partis à respecter et à maintenir tout au long les droits fondamentaux de Julian Assange.



## Le PEN Club dans le monde : Informations et communiqués

### EGYPTE



#### **Egypt: two writers conditionally released**

8 April 2019

Available in Arabic : PDF and Word

PEN International welcomes the news that blogger **Alaa Abd El Fattah** and writer **Hesham Gaafar** have been released from prison in Egypt after several years behind bars for their peaceful expression. On 28 March 2019, Abd El Fattah was released after serving a five-year sentence. On 27 March 2019, the Cairo Criminal Court ordered the release of Gaafar who has been held in pre-trial detention since his arrest on 21 October 2015. Gaafar has been released on 6 April 2019 upon completion of his release procedures. Both writers were targeted on charges related to their peaceful activism and writings critical of the Egyptian authorities.

However, the release of both writers is conditional and comes with certain restrictions. According to [report](#), Abd El Fattah must sleep every night at a local police station, while Gaafar has to [present himself daily](#) to a local police station.

*“We are delighted about the release of Abd El Fattah and Gaafar. However, we call on the Egyptian authorities to lift all restrictions on their release immediately and to ensure the full respect of their rights. Furthermore, all other writers unfairly imprisoned in Egypt must be released immediately” - said Carles Torner, PEN International Executive Director.*

PEN International has been [campaigning](#) for the release of both Abd El Fattah and Gaafar throughout their imprisonment. Click [here](#) to read more about our action on behalf of Gaafar and [here](#) on behalf of Abd El Fattah.

The situation for freedom of expression and opinion in Egypt has deteriorated sharply since Abdel Fattah al-Sisi assumed the presidency in 2014; many journalists and writers have been arrested or forced to flee the country. At its 84<sup>th</sup> Congress held in September 2018, the Assembly of Delegates of PEN International passed a [Resolution](#) on Egypt noting with concern the rise in the number of writers and journalists who have been detained or imprisoned solely for exercising their right to freedom of expression, association, and assembly, including for journalistic, artistic, or human rights work. Click [here](#) to read more about PEN International’s work on Egypt.

*For any further information, please contact Nael Georges, PEN International, Koops Mill Mews, 162-164 Abbey Street, London SE1 2AN | Tel: +44 (0) 207 405 0338 | Email: [Nael.Georges@pen-international.org](mailto:Nael.Georges@pen-international.org)*

## **Communiqué de presse du PEN Club français**

### **Égypte : le PEN Club français soutient l'écrivain Alaa El Aswany, poursuivi en justice par les autorités militaires**

Le PEN Club français suit de près la situation de l'écrivain et chroniqueur égyptien Alaa El Aswany, poursuivi en justice par le parquet général militaire de son pays. Auteur de *J'ai couru sur le Nil* (Actes sud, 2018), Alaa el Aswany est accusé d'y avoir exprimé des « insultes envers le président, les forces armées et les institutions judiciaires égyptiennes ». Il est également mis en cause à raison de ses écrits dans *Deutsche Welle*, une plateforme médiatique allemande, se voyant notamment reprocher d'avoir critiqué la nomination de militaires à des postes civils. Alaa El Aswany n'a plus l'autorisation d'écrire dans la presse égyptienne et son dernier roman a été interdit dans plusieurs pays.

Le Pen Club dénonce cette atteinte flagrante à la liberté d'expression et exprime ses plus vives préoccupations quant au déclenchement de procédures répressives, relevant de surcroît d'un droit pénal militaire. Il exprime son plus fervent soutien à l'auteur, note avec satisfaction qu'Alaa El Aswany a saisi le 9 avril dernier le rapporteur spécial sur la promotion et la protection de la liberté d'expression de l'Organisation des Nations Unies, et suivra attentivement les suites de cette saisine.

## **IRAN**



### **Iran: three writers face lengthy prison sentences**

3 May 2019

PEN International is deeply concerned about the ongoing trial of three Iranian writers, Baktash Abtin, Reza Khandan-Mahabadi, and Keyvan Bazhan. Mr Abtin's last hearing was held on 27 April 2019 and that of Khandan-Mahabadi and Bazhan's on 28 April 2019. Both hearings took

place before the 28 Branch of the Revolutionary Court in Tehran. Among the charges brought against the writers are "spreading propaganda against the regime" as well as "assembly and collusion against national security". According to an online [report](#), the charges are politically motivated and relate to the writers' publications critical to the censorship of art and literature in Iran, as well as their membership of the Iranian Writers' Association, which is an unauthorised organization.

Verdicts of lengthy prison sentences against the three writers are expected to be issued in May 2019. However, the writers will have 20 days to make an appeal against the verdicts.

*We stand in solidarity with our Iranian colleagues who are targeted due to their writing and peaceful activism. We call on the Iranian authorities to drop all charges against them and to respect their right to freedom of expression.* - **said Rebecca Sharkey, Campaigns and Communications Director of PEN International.**

On 22 January 2019, the three writers attended a hearing before Branch 28 of the Revolutionary Court during which they received a briefing about their indictment. However, the judge denied them the right to be represented by lawyer. Consequently, all of them refused to defend themselves. The judge ordered their release on bail of one billion Rial (approximately \$240,000 USD) for each of them. The writers could not afford this huge amount and consequently were sent, on 22 January 2019, to Evin prison in Tehran. On 27 and 28 January 2019, the writers were successively released after the bail amount was posted.

PEN International believes that the charges against all three writers are in violation of their right to freedom of expression, and calls upon the Iranian authorities to immediately release them, and to ensure full respect of their rights including preparation of their defence and communication with a counsel of their own choosing.

Khandan-Mahabadi, Abtin and Bazhan are members the Iranian Writers' Association. They have published numerous books, which focus mainly on Iran and its literature. Click [here](#) for Mahabadi books, [here](#) for Abtin's books and [here](#) for Bazhan's books.

PEN International is alarmed about the large number of writers and activists in Iran who have been detained or imprisoned solely for exercising their right to freedom of expression. At its 84<sup>th</sup> Congress held in September 2018, the Assembly of Delegates of PEN International passed a [Resolution](#) on Iran noting with concern that the Islamic Republic of Iran continues to violate its obligations under international human rights law, mainly through restricting the rights to freedom of expression, association and peaceful assembly.

*For any further information, please contact Nael Georges, PEN International, Koops Mill Mews, 162-164 Abbey Street, London SE1 2AN | Tel: +44 (0) 207 405 0338 | Email: [Nael.Georges@pen-international.org](mailto:Nael.Georges@pen-international.org)*

## TURQUIE



### **Turkey: Former *Cumhuriyet* staff sent to jail**

2 May 2019 – The Turkish authorities must overturn the convictions of six former *Cumhuriyet* members of staff and journalists who were sent back to prison on 25 April 2019 on baseless terrorism-related charges and release them immediately and unconditionally, PEN International said today. The organisation further calls for the quashing of the convictions of eight other employees of Turkey’s oldest independent newspaper – some of whom have appeals pending before the country’s Court of Cassation.

*‘We are profoundly dismayed by the decision to send former *Cumhuriyet* employees back to jail. These renowned journalists and brave staff do not belong behind bars and must be released at once. With this decision, the Turkish authorities have demonstrated once again their continuous efforts to restrict free speech and punish dissenting voices’* said **Salil Tripathi, chair of PEN International's Writers in Prison Committee**. *‘Journalists, publishers, academics and writers have repeatedly fallen foul of the Turkish judiciary in proceedings marred by a distinct lack of evidence and fair trial violations. Those deemed to have dissented have few options for domestic remedy and are being jailed seemingly without proper scrutiny or any due diligence.’*

On 25 April 2019, former *Cumhuriyet* columnist Hakan Kara, cartoonist Musa Kart, board member Mustafa Kemal Güngör, accountant Emre İper and ombudsman and journalist Güray Öz, presented themselves to the courthouse in Kocaeli, outside Istanbul, after their prison sentences were upheld on appeal in February 2019. They were sent back to Kandıra prison to carry out the rest of their sentences. They reportedly have up to 18 months left to serve, having already spent months in pre-trial detention.

The six were amongst 14 *Cumhuriyet* journalists and members of staff who were found guilty of ‘assisting a terrorist organisation whilst not being a member’ and spreading ‘propaganda of a terrorist organisation’ on 26 April 2018 and given prison sentences ranging between two years and six months and eight years and one month. According to Turkish law, sentences under five years – which applied to all six – are considered final and can only be overturned by the Constitutional Court.

PEN International has repeatedly expressed concerns about the arrests and charges brought against the *Cumhuriyet* employees since they were first detained and, along with PEN Centres and other human rights groups, observed court hearings. The trial brought little evidence of the defendants’ supposed offences to light, instead relying on social media reports and articles. Prosecutors accused them of helping terrorist organisations through telephone and internet contacts (some of the defendants claimed such phone calls had been made to enquire about vacation reservations), and in some cases through an encrypted telephone application called

ByLock. PEN International continuously called on the Turkish authorities to drop the charges against *Cumhuriyet* staff, and notably submitted a joint third party intervention to the European Court of Human Rights. Scores of PEN Centres and members across the world took action on the defendants' behalf as part of PEN's campaign.

Former *Cumhuriyet* columnist Kadri Gürsel and lawyer Bülent Utku, who were respectively sentenced to two and a half years and four and a half years in prison, have yet to be summoned to go back to jail. Appeals of the other defendants in the case – Ahmet Şık, Akın Atalay, Aydın Engin, Hikmet Çetinkaya, Murat Sabuncu and Orhan Erinç – will be heard by Turkey's Court of Cassation, which has jurisdiction over cases with penalties over five years of imprisonment. PEN International calls for their sentences and convictions to be quashed.

### **Additional information**

Between 31 October 2016 and 18 April 2017, a total of 17 *Cumhuriyet* staff and board members were arrested and subsequently held in lengthy pre-trial detention at Silivri prison, outside Istanbul. It took prosecutors nine months to produce the indictment in which they accused the defendants of lending support to several terrorist organisations. The first hearing took place in July 2017 and, despite sustained observance of violations of the human rights of the defendants, including the right to freedom of expression, the right to liberty and security and the right to a fair trial, 14 *Cumhuriyet* staff were sentenced to prison on 26 April 2018; three were acquitted. Their sentences were upheld on appeal on 19 February 2019.

Eight of the defendants – Hakan Kara, Musa Kart, Mustafa Kemal Güngör, Emre İper, Güray Öz, Kadri Gürsel and Bülent Utku – received prison sentences under five years. The verdicts were uploaded to Turkey's National Judicial Informatics System on 19 April 2019, confirming that their imprisonment would imminently be going ahead. The OSCE Media Freedom Representative Harlem Désir called the decision 'a criminal prosecution against media professionals for holding independent or critical views'. Turkey remains the world's biggest jailer of journalists, with over 140 journalists and media workers behind bars.

Turkey's judicial system has come under attack since the failed coup in July 2016. More than 4,000 judges and prosecutors have been permanently dismissed. The overloaded Constitutional Court has yet to rule on thousands of pending related cases. Constitutional amendments passed by referendum in April 2017 – and fully entered into force following the 2018 elections – have led to greater political control over the judiciary and risk further undermining the rule of law in Turkey. PEN International calls on the Turkish authorities to introduce measures to reinstate the independence and impartiality of the judiciary and prosecution services. The organisation further calls on the Turkish judiciary to honour their constitutional and international commitments to the rule of law and human rights, including by way of commitment to an independent and impartial judiciary and to the protection of freedom of expression.

*For further details contact Aurélie Dondo at PEN International, Koops Mill, 162-164 Abbey Street, London, SE1 2AN, UK Tel: +44 (0) 20 7405 0338 email: [Aurelia.dondo@pen-international.org](mailto:Aurelia.dondo@pen-international.org)*

## **ÉMIRATS ARABES UNIS**

### **UAE: Take action to help free prominent human rights defender Ahmed Mansoor, now on hunger strike**

**15-April-2019**

Please join us and take action this week to help save the life of imprisoned human rights defender and blogger **Ahmed Mansoor**, who has been on hunger strike for a month in the United Arab Emirates (UAE). He started the hunger strike to protest poor prison conditions and his unfair trial which led to a ten-year prison sentence for his human rights activities. Help spread his message by taking action now!

Mansoor is being kept in an isolation ward in Al-Sadr prison in Abu Dhabi, where he is being held in “terrible conditions” in a cell with no bed, no water and no access to a shower. His health has deteriorated significantly, and he is in bad shape, moving slowly when he is allowed out of his cell. He is not allowed to have regular family visits, another reason he started his hunger strike in mid-March.

Two years ago, on 20 March 2017, Mansoor was arrested in the middle of the night at his home where he lives with his wife and four young sons. Mansoor, the 2015 Martin Ennals Laureate, and a member of the advisory boards of the Gulf Centre for Human Rights and Human Rights Watch, was the last human rights defender openly working in the UAE.

Mansoor was convicted on 29 May 2018 of “insulting the 'status and prestige of the UAE and its symbols' including its leaders” and of “seeking to damage the relationship of the UAE with its neighbours by publishing false reports and information on social media.” He was sentenced by the State Security Chamber of the Federal Appeal Court to ten years’ imprisonment, followed by three years of surveillance and a fine of 1,000,000 Emirati Dirhams (around USD \$270,000).

This sentence was upheld on 31 December 2018 by the State Security Chamber of the Federal Supreme Court. Mansoor’s trial was widely viewed as grossly unfair and lacked the minimum international standards of fair trial and due process. The European Parliament, United Nations Special Rapporteurs, and human rights organisations have all called for his immediate and unconditional release.

We are concerned about the health and well-being of Ahmed Mansoor, and other detained human rights defenders, who have experienced poor treatment and torture in prison, contrary to both the UN Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners (the Mandela Rules), and to the UAE’s own international human rights obligations. We call on the UAE to immediately and unconditionally release Ahmed Mansoor, and other unlawfully detained human rights defenders.

### **Join Us!**

Join the Arabic Network for Human Rights Information (ANHRI), ARTICLE 19, Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS), CIVICUS, English PEN, FIDH and the World Organisation Against Torture (OMCT) under the Observatory for the Protection of Human

Rights Defenders, Front Line Defenders (FLD), the Gulf Centre for Human Rights (GCHR), IFEX, International Service for Human Rights (ISHR), Martin Ennals Foundation, and PEN International.

Visit a [Facebook page](#) set up by Ahmed Mansoor's friends and post messages and photos of support, and tweet to Ahmed Mansoor's account at [@Ahmed\\_Mansoor](#) using the hashtag #FreeAhmed and copy in relevant authorities and governments listed below, including the Vice-President and Prime Minister [@HHSkhMohd](#). Feel free to use the image in this appeal.

**Please take action by writing, faxing, tweeting and posting on Facebook:**

**Call on the UAE authorities to:**

1. Immediately and unconditionally release Ahmed Mansoor and other human rights defenders who are imprisoned solely for their peaceful human rights activities;
2. Pending release, ensure that Ahmed Mansoor, and other prisoners of conscience are treated in line with the UN Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners, including being provided with proper medical care, sanitary prison conditions and regular family visits; and
3. Allow UN experts or international NGOs access to visit Ahmed Mansoor, as well as other human rights defenders detained in Emirati prisons.

**Contact info:**

**UAE:**

Sheikh Mohammed Bin Rashid Al-Maktoum Vice-President and Prime Minister

Prime Minister's Office

PO Box 212000 Dubai, United Arab Emirates

Fax: + 97144404433

Letters can be sent via web: <https://uaecabinet.ae/en/contact-the-prime-minister> (upload a pdf of the letter where it asks for ID)

Twitter: [@HHSkhMohd](#)

**European Parliament:**

[@EP\\_HumanRights](#)

European Parliament ([@Europarl\\_EN](#))

[@AntonioPanzeri](#)

[@MarietjeSchaake](#)

**United Nations:**

UN Human Rights MENA [@OHCHR\\_MENA](#)

[@ForstMichel](#)

**Foreign Offices:**

Canada [@CanadaFP](#)

France [@francediplo](#)

UK [@FCOHumanRights](#)

US [@StateDept](#)

Netherlands [@DutchMFA](#)

Germany [@GermanyDiplo](#)

Switzerland [@SwissMFA](#)

Irish Foreign Ministry @dfatirl

**Embassies in the UAE:**

Douwe Buzeman, Deputy head of mission for Netherlands to UAE @Douwebuzeman

Irish Embassy in UAE @IrelandEmbUAE

German Embassy Abu Dhabi @GermanEmbUAE

US Mission to UAE @USAinUAE

British Embassies in Abu Dhabi and Dubai @ukinuae

Swiss Embassy @SwissEmbassyUAE

French Embassy @FranceEmirates

Canadian Embassy @CanadainUAE

European Union Delegation to the UAE @EUintheUAE

## UNITED KINGDOM



### **United Kingdom: Julian Assange should not be extradited to the United States**

*18 April 2019* – The British authorities must not extradite WikiLeaks founder and publisher Julian Assange to the United States, where he is at risk of serious human rights violations, including detention conditions that could amount to torture and other ill-treatment, PEN International and Swedish PEN said today. The organisations are further concerned by the broader implications his prosecution would have on global press freedom.

Julian Assange was arrested on 11 April 2019 at the Ecuadorian embassy in London for breaching his bail conditions in 2012, and further arrested on behalf of the US authorities under an extradition warrant after the Ecuadorian authorities withdrew asylum. An indictment dated 6 March 2018 and unveiled that day charges Julian Assange with one count of conspiracy to commit computer intrusion, including accessing classified information, in relation to leaks of US government materials by former military analyst and whistle-blower Chelsea Manning. Assange faces up to five years in prison if convicted.

Although Julian Assange was not directly charged with publishing classified information, the indictment includes a list of actions that fall under journalistic activities, namely encouraging sources to provide information, protecting their anonymity and using secure means of communication. Prosecuting Assange for these actions could have a chilling effect on press freedom because it creates precedent and raises risks of similar prosecution of journalists for legitimate practices, such as those outlined in the indictment, which journalists use as part of their professional work.

According to reports, US prosecutors may seek to bring additional charges against Julian Assange, who is currently in custody and due to testify via video-link on 2 May. US prosecutors have until 12 June to outline their case to the British authorities.

*‘The broad nature of the US indictment against Assange is a real threat to journalists and press freedom worldwide because it potentially criminalises legitimate journalistic practices. The treatment meted out to his accused co-conspirator Chelsea Manning shows that these concerns are real, and Assange would be at risk of serious human rights violations, were he to be extradited to the US,’* said **Salil Tripathi, chair of PEN International’s Writers in Prison Committee.**

On 11 April 2019, the British authorities found Julian Assange guilty of breaching bail in 2012, an offense that carries up to 12 months in prison. Assange sought refuge in the Ecuadorian embassy in 2012 to avoid extradition to Sweden over one allegation of rape and one allegation of sexual molestation and coercion, which he denies. Swedish prosecutors have announced they are reviewing a request to reopen the rape investigation, which they had to close in 2017 because they were unable to formally notify Assange. The Swedish authorities have until August 2020 to investigate the rape allegation.

*‘Allegations of unlawful, non-consensual sexual activity in Sweden should be investigated and resolved on their own merits. Due process must be followed and the rights of the victim and defendant protected. The Swedish authorities should be made aware that the case against Assange in Sweden is no ground for extradition to the US and ought to be handled as a separate issue. His extradition to the US could have severe implications for journalistic work and practice far beyond Assange’s case,’* said **Ola Larsmo, PEN International Board Member.**

### **Additional information**

Between 2009 and 2010, whistle-blower Chelsea Manning, then a military analyst in the US army, leaked classified US government documents to the website WikiLeaks, which revealed that the US army, the CIA and Iraqi and Afghan forces had committed human rights violations. She was held in pre-trial detention for over three years, including 11 months in conditions that the UN Special Rapporteur on torture said amounted to cruel, inhuman and degrading treatment. Responding to reports that Julian Assange was to be imminently expelled from the Ecuadorian embassy, the Special Rapporteur argued that his likely extradition to the United States would expose him to ‘a real risk of serious violations of his human rights, including his freedom of expression, his right to a fair trial, and the prohibition of cruel, inhuman or degrading treatment or punishment.’ Several UN experts also warned that he would be at risk of serious human rights violations.

PEN adamantly supports the right of all media to publish leaked documents and materials they have received from third parties. While publishing such materials entails a high level of editorial judgment and discretion, principles of press freedom and freedom of information require that these decisions remain in the hands of the publishers themselves, operating independently and free from governmental interference or pressure. WikiLeaks has been criticized for releasing unredacted materials, putting the identity of sources at risk. PEN calls on WikiLeaks to adhere to international standards and norms of journalistic practice and protect its sources with far greater scrutiny and duty of care than what it has shown, to ensure that individuals identified in the materials it publishes are protected from reprisals, because their safety is contingent on their anonymity.

Chelsea Manning’s 35-year prison sentence was commuted in 2017. She was jailed again in March 2019 for refusing to testify to a grand jury investigating WikiLeaks and recently held in

solidarity confinement for 28 days. She is to remain behind bars until she testifies or until the grand jury concludes its work. PEN urges all governments to strengthen the legal protection of whistle-blowers in order to bring national laws in line with international legal standards, including Article 12 of the Universal Declaration on Human Rights and Article 17 of the International Covenant on Civil and Political Rights.

*For further details contact Aurélie Dondo at PEN International, Koops Mill, 162-164 Abbey Street, London, SE1 2AN, UK Tel: +44 (0) 20 7405 0338 email: [Aurelia.dondo@pen-international.org](mailto:Aurelia.dondo@pen-international.org)*

## **LES ÉVÉNEMENTS Du PEN Club français**

### **PEN Romand fête ses 70 ans**

*Par Fulvio Caccia*

*(Photos Malick Diarra)*



**Sous l'égide de Rousseau : Pen romand fête ses 70 ans.**



*La Maison DuPeyrou*

C'est le 29 novembre 1949 que le Pen romand a été fondé sous la houlette de Jacques-Edouard Chable, son premier président. Pour l'occasion, Alix Parodi, secrétaire générale, a concocté un

programme varié et convivial avec la générosité et la maestria qu'on lui connaît. Outre les membres des divers Pen suisses, étaient également présents à Neuchâtel ces 13 et 14 avril Jean Jauniaux, président du Pen belge ainsi que trois représentants du Pen club français : Rocío Durán Barba, Fulvio Caccia et Malick Diarra.



*Rocío Durán Barba*

Les festivités ont commencé par les affaires sérieuses avec l'A.G. du Pen romand suivie d'une visite des archives Rousseau à la bibliothèque de la ville et l'exposition sur les livres censurés. La maison DuPeyrou dont l'ancien propriétaire fut l'ami et l'exécuteur testamentaire de l'auteur du « Contrat social », accueillit la compagnie pour un dîner ponctué par des lectures sur la parole bâillonnée, la paix, la langue et la femme écrivaine.



*Alix Parodi, Rocío Durán Barba et la présidente sortante du Pen club Suisse Romande.*

Le lendemain, à la fondation Dürrenmatt, Daniel Rothenbühler, président du Pen suisse allemand a magistralement illustré « l'engagement l'éthique et individuel » de Friedrich Dürrenmatt qui tout en étant en parfait accord avec la charte du Pen se méfiait de son instrumentalisation à des fins personnelles. Pour sa part, l'action de Denis de Rougemont qui en fut son président dans les années 70 a été fort judicieusement mise en perspective par le chercheur Nicolas Stenger.

La rencontre s'est conclue par la participation à une astucieuse exposition dédiée aux helvétismes au sein du plurilinguisme suisse. Les Helvètes : toujours trois longueurs d'avance !...



## VOIX Latino-américaines à Paris



DELEGACION PERMANENTE DEL ECUADOR  
ANTE LA UNESCO

**La Délégalion permanente de l'Équateur auprès de l'UNESCO**  
**La Fondation culturelle RDB**



FUNDACIÓN  
CULTURAL  
RDB

---

( DANS LEUR CYCLE DE RENCONTRES : REGARDS CROISÉS )

*ont le plaisir de vous inviter à une soirée poétique et musicale*

**Voix latino-américaines à Paris**

*Organisée par*  
**ROCÍO DURÁN-BARBA**  
(ÉQUATEUR)

*Avec la participation de*  
**Leticia Luna** (MEXIQUE), **Myriam Montoya** (COLOMBIE), **Alejandro Calderón** (PÉROU), **Waldo Rojas** (CHILI),  
*et le poète Latino-américain de cœur Jean Portante*

**Samedi 20 avril à 19:00**

*Adresse :*  
La Pomme d'Ève (Panthéon)  
1 rue Laplace, 75005 Paris

RSVP  
[dl.ecuador@unesco-delegation.org](mailto:dl.ecuador@unesco-delegation.org)  
[rocioduranbarba@gmail.com](mailto:rocioduranbarba@gmail.com)

*Avec la musique de*  
ALILÉ FUSION LATINA  
*Alicia Leos, mexicaine, à la voix*  
*Ricardo Avila, mexico-cubain à la guitare*  
*Juan Juarez, péruvien à la clarinette*  
*Yanni Ziangos, vénézuélien, à la basse*



## Le Mardi 23 avril 2019, après-midi de débat : Combattre l'antisémitisme

Les antisémites, qu'ils soient d'extrême-droite, islamistes ou identitaires d'extrême-gauche, convergent aujourd'hui dans la même direction. L'Histoire nous est témoin aujourd'hui qu'aucune communauté, absolument aucune, n'a fait l'objet d'une telle obsession haineuse depuis des temps immémoriaux, avec une constance dans les préjugés et dans la vindicte qui fait désespérer de l'esprit humain. Les juifs sont stigmatisés. Aussi voulons-nous demander au gouvernement de sortir les délits racistes et antisémites de la loi de 1881 défendant la liberté d'expression :

Le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie ne sont pas des opinions mais des délits. Nous ne pouvons pas accepter que ceux qui prononcent ou diffusent des paroles racistes bénéficient des avantages dont usent légitimement journalistes et créateurs au nom de la liberté d'expression.

Nous demandons au gouvernement d'établir une nouvelle réglementation de l'usage des réseaux sociaux dans ce domaine. C'est pour affiner ces propositions qu'Antoine Spire a animé une discussion.

Avec la participation de :

**Philippe Schmidt**, Président de l'INACH (International Network Against Cyber Hate),  
Vice-Président de la LICRA (Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme),

**Philippe Coen**, juriste, avocat et fondateur de l'ONG Respect Zone.

©



© Colette Klein

**Philippe Coen, Antoine Spire, Philippe Schmidt**

## Antisémitisme : Éléments de réflexion par Antoine Spire

### *Premier temps*

Nous sommes souvent interrogés sur les raisons pour lesquelles nous autonomisons l'antisémitisme qui pour nous n'est pas un racisme comme les autres. Dans les deux cas la haine de l'autre se manifeste par des moqueries, des injures, une discrimination à l'embauche, à l'acquisition de logement, à l'entrée en boîtes et éventuellement par des blessures, voire des meurtres, mais :

1) Le racisme est la haine d'une altérité visible alors que l'antisémitisme est la haine de l'altérité non visible et fantasmée : le Juif s'affirme « même » et « autre » ce qui est difficilement acceptable pour le non-Juif d'où le désir de marquer le Juif d'une étoile, d'une rouelle, d'un chapeau...

L'antisémite rêve d'un monde uniforme, sans altérité et meilleur que sa réalité présente.

2) Les deux phénomènes relèvent d'une croyance en l'existence des races. Il y aurait une hiérarchie naturelle d'où la domination d'une race et l'asservissement d'une autre. Avec l'antisémitisme la hiérarchisation est aussi présente : on présente le Juif soit comme inférieur soit comme supérieur (il a l'argent et domine la société, les médias, les Palestiniens), et on peut aller jusqu'à l'élimination du Juif qui appartient à la « race » maudite et à lui dénier toute humanité.

3) Les deux phénomènes ont une histoire spécifique :

Le racisme remonte au moins au Moyen-Âge (conférence de Valladolid), il est lié aux colonisations alors que l'antisémitisme remonte à l'Antiquité, à la haine de la religion mosaïque, première religion monothéiste après Akhenaton. Pour les Juifs il est un seul Dieu pour un peuple qui ne souhaite pas partager son Dieu avec les non circoncis.

Ces dernières années, le philosophe Pierre André Taguieff a proposé un nouveau terme, celui de « judéophobie » pour désigner l'ensemble des formes anti-juives dans le monde depuis la Seconde Guerre Mondiale et le distinguer de l'antisémitisme lié aux thèses racialistes. Nous conserverons pour notre part le terme d'antisémitisme comme synthèse de trois moments :

- A) un antijudaïsme chrétien qui n'a commencé à reculer qu'à partir du moment où il y eut prise de conscience par ceux-ci des ravages de la Shoah. Bernanos écrivit après la guerre qu'« Hitler avait déshonoré l'antisémitisme ».
- B) Un antisémitisme raciste qui date de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et qui croit pouvoir hiérarchiser les races sur une base biologique et sociale. Gobineau en fut l'un des initiateurs avant que Drumont ne le vulgarise politiquement dans « La France juive ».
- C) Après la naissance de l'état d'Israël, l'antisionisme s'affirme comme la haine de tout ce qui est lié à l'état d'Israël et donc aux Juifs qui en sont les partisans.

D'autres intellectuels parlent de « Nouvel antisémitisme ».

L'historien Léon Poliakov expliquait que l'antisémitisme s'exprime dans des manifestations historiques qui, selon les époques et les milieux, peuvent être variées. « Cette agitation qui dure depuis trois millénaires, qui fut par exemple *anti mosaïque* dans l'Antiquité et devint *antisioniste* au vingtième siècle, connaîtra probablement au vingt et unième siècle de nouveaux

prolongements, sous de nouvelles formes ou avec de nouveaux arguments, mais je ne crois pas qu'elle puisse disparaître». En l'état, l'antisémitisme – comme un virus – sait se remodeler et il continue de frapper ses victimes avec la plus grande férocité.

Aujourd'hui l'antisémitisme en France est donc complexe, fait de plusieurs couches idéologiques :

1) Il y a celui qui couve dans les quartiers de culture musulmane, attisé par ceux qui lui trouvent une justification dans le conflit israélo-palestinien, avec cette propension à jouer d'un antisionisme dont la virulence glisse trop souvent vers l'amalgame, vers l'essentialisme. Combien de jeunes croient soutenir le peuple palestinien en s'affirmant antisionistes et en glissant facilement de l'antisionisme à la haine des Juifs ! L'antisionisme est en France une opinion politique légitime. On a le droit d'être hostile à la création et à l'existence d'un état juif. D'ailleurs beaucoup de Juifs l'ont été et le sont encore.

On a aussi le droit d'être sioniste (favorable à l'existence de cet État) sans pour autant être juif. Dire cela rend possible l'argumentation selon laquelle il n'y a pas de lien logique possible entre être pro-palestinien (favorable à la création d'un État palestinien), voire antisioniste (favorable à une république démocratique judéo-arabe sur le territoire de l'ancienne Palestine) et être antisémite.

Rappelons qu'ils furent des centaines à défiler, il y a deux ans, dans Paris aux cris de « Juif, la France n'est pas à toi ». Certains d'entre eux n'ont jamais vu de juifs et, s'ils ont entendu parler de la Shoah, ne savent pas dire ce qu'est un Juif. On entend même parfois que les Juifs ont des papillotes, une kippa et des ongles crochus ou qu'ils sont partout dans les lieux de décision.

2) Il y a une instrumentalisation politique de cette situation par un extrémisme de gauche dit « islamo-gauchisme » qui pardonne tout aux adversaires d'Israël. Le monde arabo-musulman se trouve exonéré de ses propres failles et impasses, y compris quand il franchit la limite entre l'hostilité à la politique de l'État d'Israël et l'antisémitisme. Paradoxalement, le Premier ministre israélien Benyamin Netanyahou y trouve des raisons de justifier sa politique à l'égard des Palestiniens et l'extrémisme de droite. Très souvent, en France, les flambées d'actes antisémites sont liées aux actions de l'armée israélienne.

Faire valoir la différence entre juif et israélien est aujourd'hui encore plus nécessaire.

3) Mais l'antisémitisme en France conserve ses racines plus anciennes, qui resurgissent à mesure que le temps amoindrit la vivacité du souvenir de la Shoah. Un pan de la culture catholique n'a toujours pas fait siens les liens qui rattachent le christianisme au judaïsme. Certes, depuis le pape Jean XXIII et le Concile Vatican II, tous les papes ont posé des gestes marquants à ce sujet. Certes, le quotidien catholique *La Croix* ne manque jamais d'insister sur ce point, mais chez nombre de fidèles (pratiquants ou non), et dans une partie du clergé, cela reste trop flou, trop abstrait, pour combattre les résurgences du marcionisme (cette hérésie qui prétendait établir une coupure entre l'Ancien et le Nouveau Testament) et de la théologie de la substitution qui voit les chrétiens comme le « Nouvel Israël ».

Cet « antisémitisme par omission » n'est pas très virulent, mais il offre un terreau culturel favorable à un antisémitisme social particulièrement pernicieux, théorisé par Édouard Drumont dans *La France juive* dès 1886, mais repris et développé par l'islamo-gauchisme voire l'extrême-droite « décomplexée ». L'association du capitalisme sauvage et de la finance cynique avec le judaïsme, l'idée que la mondialisation aurait permis aux Juifs de dominer le monde, le complotisme qui les voit à l'œuvre partout.

Sur ce terrain, il n'est plus besoin de nommer explicitement les Juifs pour entraîner l'adhésion d'une partie des Français en les dressant contre le « néolibéralisme » et « l'Europe de Maastricht ». Comme l'a montré Michel Eltchaninoff dans son livre *Dans la tête de Marine Le Pen* (Solin/Actes Sud), cet antisémitisme social est le fond de sauce du programme du RN. Il résonne aussi à gauche, où l'on adore les caricatures des patrons à chapeau haut de forme et cigare, qui dérivent directement des vieilles représentations antisémites du temps de l'affaire Dreyfus.

C'est donc tout un travail qu'il faut entreprendre pour déraciner ces vieilles représentations et enseigner tout ce que la République et la démocratie doivent aux sources juives de l'éthique et de la délibération.

### ***Deuxième temps :***

#### **Le racisme et l'antisémitisme ne sont pas des opinions comme les autres**

Sortir les débats racistes de la loi de 1881 est un combat essentiel. Pourquoi ? Parce que face à la progression incroyable des paroles racistes, antisémites, sexistes ou homophobes, nous ne pouvons plus accepter que ceux qui les prononcent bénéficient des avantages dont usent légitimement les journalistes au nom de la liberté d'expression. Le Pen, Dieudonné ou Alain Soral ne sont pas journalistes et presque tous ceux qui se retrouvent devant la 17<sup>ème</sup> chambre pour injures racistes ne le sont pas non plus. Ceux qui comparaissent devant cette chambre pour propos racistes antisémites ou sexistes s'en vantent et de ce fait font facilement école. Combien de jeunes, souvent ignorants, ont-ils fait des modèles de ces trublions racistes, honorables à leurs yeux parce que subvertissant l'ordre républicain ? De l'expression raciste à l'acte raciste il n'est qu'un pas, franchi par nombre de ceux qui se font les adeptes de personnalités sulfureuses qui croient se grandir à coup de procès retentissants.

En préparant ce dossier décisif à nos yeux, nous avons été étonnés du peu d'engouement qu'il suscite dans les professions juridiques.

À la différence des États-Unis, la France s'honore d'avoir, depuis le décret Marchandeaudeau (1939) et la loi Pleven (1972), une législation qui encadre la liberté d'expression. N'est-ce pas l'affaiblir que protéger l'argument raciste antisémitique ou homophobe en le faisant relever d'une législation dont l'objet principal est de favoriser la liberté de la presse ? On ne peut pas considérer que la liberté d'expression permet de tout dire et notamment de stigmatiser tel individu ou tel groupe. Ceux qui sont en désaccord avec nos positions ne nous disent pas pourquoi les propos racistes doivent bénéficier de délais de prescription ultracourts, pas non plus pourquoi la récidive en la matière ne serait pas sanctionnable. Les arguments qui font de la liberté d'expression un impératif catégorique rapprochent leurs porteurs de la mentalité américaine (le 1<sup>er</sup> amendement permet toute expression !), mais les éloignent d'une spécificité française qui encadre depuis 80 ans cette liberté. Le racisme et l'antisémitisme ne peuvent pas continuer à être considérés comme des opinions recevables dont on pourrait débattre.

Ce sont des délits parce qu'ils peuvent entraîner de facto agressions, blessures et crimes, mais aussi parce qu'ils attentent à la dignité des femmes et des hommes qui vivent dans ce pays, leur contestant du même coup leurs droits de citoyens.

## *Troisième temps*

### RAPPORT AVIA-TAÏEB-AMELLAL

Sur le modèle allemand qui semble bien fonctionner, il s'agit de rendre les hébergeurs responsables et de les frapper lourdement en cas d'expression raciste, antisémite ou homophobe.

#### Recommandation 1 :

##### **Imposer aux grandes plateformes un délai de 24 heures pour retirer les contenus manifestement racistes ou antisémites.**

Sur la question de la suppression en 24h, on ne peut qu'approuver le modèle allemand de la loi NetzDG : suppression de contenus « *dont l'illégalité est évidente* » dans les 24 heures suivant leur notification. Dans les cas où l'illégalité présumée n'est pas suffisamment évidente, le fournisseur dispose de sept jours pour prendre une décision. Dans certains cas exceptionnels, cette durée peut être allongée, si la participation des auteurs du contenu est requise ou si la responsabilité de la décision est transmise à un organisme associé du secteur accrédité en tant qu'institution d'autorégulation réglementée.

#### **Sur la question des « grandes plateformes » :**

Nous préconisons que cette obligation s'applique à toutes les plateformes quelles qu'en soient la taille, l'audience... considérant que l'environnement digital et numérique est en perpétuelle évolution. Tel est le cas des plateformes en plein essor du type VKontakte (équivalent de Facebook version russe), ru-tube (équivalent de YouTube version russe), discord (plateforme pour gamers), avoëël (forums de discussion de gamers), etc.

#### **Sur la question du signalement :**

Nous approuvons la pertinence d'offrir deux possibilités de signalement en ligne :

- Un signalement simplifié, standard et accessible,
- Un formulaire plus détaillé qui permettrait, dès envoi avec réponse sous forme d'accusé de réception, de faire courir le délai de suppression.

*À noter que sur la question du « partenariat de confiance », il est également important de mieux définir ce statut (concept qui avait été développé par les IT Companies notamment Facebook avec le « trusted flagger ») qui mérite en soi la rédaction d'une proposition.*

#### Recommandation 2 :

##### **Imposer aux grands opérateurs un représentant légal au sein de l'Union européenne.**

Il faut préconiser la présence d'un représentant légal en France sous réserve de valider la conformité de cette exigence au droit européen.

En effet, cette proposition alternative, afin de pouvoir engager la responsabilité des hébergeurs, qui sont des personnes morales, serait d'obliger les hébergeurs à avoir un représentant légal en France et de les faire sanctionner, comme les organes de presse, dans le cadre de la loi de 1881, par la 17<sup>ème</sup> chambre.

#### Recommandation 3 :

##### **Imposer aux grands opérateurs des obligations de transparence en matière de retrait, déréférencement et blocage des contenus illicites.**

Cette recommandation est essentielle. Cependant, la loi doit détailler quels sont les critères de transparence : nombre d'employés, formation des employés, situation géographique, nombre de contenus traités par pays, informations sur l'utilisation d'algorithme, etc. La Licra souhaite que ce dispositif soit assorti d'un financement d'équipes de régulateurs/modérateurs par les grandes plateformes.

Recommandation 4 :

**Rendre dissuasives les amendes prévues en cas de manquement, par les grands réseaux sociaux et moteurs de recherche, à leurs obligations de retrait ou de déréférencement de contenus, comme de coopération avec les autorités judiciaires, en multipliant le montant par 100.**

Recommandation 5 :

**Porter à l'échelle européenne un projet de création d'un statut particulier d'hébergeur induisant une responsabilité renforcée s'agissant du traitement des contenus illicites.**

Recommandation 6 :

**Créer une autorité de régulation des contenus illicites sur Internet en charge de contrôler la mise en œuvre des objectifs de lutte contre les propos haineux en ligne.**

C'est contestable considérant que les libertés publiques et notamment la liberté d'expression doivent rester sous le contrôle de l'autorité judiciaire.

Recommandation 7 :

**Créer une instance de dialogue entre toutes les parties prenantes (autorité de régulation / plateformes / société civile), chargée notamment de mettre en œuvre un code de conduite national.**

La DILCRAH pourrait être le cas échéant cette instance de dialogue.

## Les événements à ne pas manquer

### Pen club français, Maison de l'Europe de Paris, Sofia

*en collaboration avec l'Institut Ramon Lull, Pen club catalan, l'Observatoire de la diversité culturelle, Linguafranca, agence littéraire transnationale, l'Observatoire du plurilinguisme européen, l'Atelier du roman, la Délégation générale à la Langue française et aux langues de France, la Maison des langues et des cultures d'Aubervilliers*

vous invitent à la rencontre

### **Les langues, atout ou obstacle d'une Europe en mutation ?**

**Maison de l'Europe de Paris**

29 avenue de Villiers, Paris 17e

**16 mai 2019**

de 14h à 18h

Lors d'un Congrès du Pen club international dans les années 30, Paul Valéry, alors président du Pen club français, se félicitait de voir la diversité des langues servir de dénominateur commun entre les congressistes, alors que cette différence aurait dû les diviser. Aujourd'hui, au moment où les Européens s'apprêtent à élire leur Parlement, au moment où l'UNESCO déclare 2019 « année internationale des langues autochtones », il nous a paru opportun de réinterroger les liens que les langues européennes tissent avec la modernité et plus précisément avec l'oralité, le droit, avec l'État et l'identité nationale.

Plus précisément : les langues peuvent-elles être considérées comme une entrée dans la crise de la conscience européenne ? C'est le parti que nous prenons en explorant deux axes :

1. les langues, lieu intime de l'affirmation des identités nationales. « La langue disait Herder, est le lieu où réside l'âme de la nation ». Elles peuvent être le lieu témoin de la résistance à l'Europe ou celui de la compréhension de son unité derrière sa diversité.
2. leur résistance à la « lingua franca », l'anglais, langue du néo-libéralisme aujourd'hui en question.

L'Union européenne peut-elle s'incarner dans « une langue de service » (Heinz Wismann) ? Doit-elle lier son sort à ce que véhicule cette langue de service ? Peut-elle au contraire, pour se retrouver, s'appuyer sur les langues nationales et régionales, signes de la diversité et de la densité historique du continent ? Est-ce que les peuples, s'ils ne sont pas niés, s'ils restent inscrits dans leur histoire propre, ne seront pas disposés à mieux s'ouvrir à la construction d'un destin commun ? Dans ce cas, il reste à explorer comment les langues peuvent mieux s'ouvrir les unes aux autres, et comment faire de ce qui paraît diviser, un facteur de meilleure connaissance réciproque, si tant est qu'on ne puisse s'unir si on ne cherche pas à se connaître et à s'admettre dans les différences. Avoir une mémoire commune, ciment d'une communauté nouvelle, ne peut se faire que si chacun est curieux de la mémoire de l'autre, et la fait sienne. C'est dire, notamment, que le sort de chaque langue est une préoccupation commune. La

question suivante est donc celle du comment : comment créer la curiosité pour la langue des autres, comment faire partager les langues d'Europe ? Que demander à l'enseignement, aux échanges scolaires et universitaires, au commerce, aux travaux des institutions publiques ?

**Introduction :** Catherine Lalumière (Présidente Maison de l'Europe), Emmanuel Pierrat (Président Pen Club français), Fulvio Caccia (Coordonnateur, comité Diversité linguistique, Pen club français).

**Allocution d'ouverture : L'Europe et sa modernité à l'épreuve de ses langues**

Comment les langues d'Europe en se diversifiant ont façonné la modernité européenne avec ses forces et ses faiblesses. Les défis du plurilinguisme européen aujourd'hui.

Orateur : Heinz Wismann, helléniste et philosophe.

**Table ronde 1.**

**Le plurilinguisme de l'écrivain européen**

*Modérateur : Philippe Pujas*

De tout temps les écrivains ont écrit entre les langues. En s'émancipant ou pas de la langue maternelle ou au contraire en la revendiquant comme la langue de la cité, l'écrivain a fourbi sa langue à son image. Sa sensibilité à sa propre langue l'a rendu sensible à celle des autres. Aujourd'hui à l'heure de la mondialisation et des réseaux sociaux, qu'en est-il ? Comment peut-on être écrivain européen ?

Invités : Joan Lluís Lluís, romancier ; Andréas Becker, romancier ; Shumona Sinha, romancière ; Lakis Proguidis, essayiste.

**Table ronde 2.**

**L'héritage linguistique européen et sa transmission**

*Modérateur : Fulvio Caccia*

Face au monolinguisme imposé par la mondialisation et la pratique des réseaux sociaux, comment transmettre la diversité linguistique européenne ? Comment les États transmettent-ils l'apprentissage des langues étrangères ? Les langues et le défi de l'Éducation nationale et des mouvements d'éducation populaire.

Invités : Marie Rouanet, écrivaine occitane, Carlos Semedo, coordinateur, Maison des langues et des cultures d'Aubervilliers, Paul de Sinéty, délégué général DGLFLF (délégation générale à la langue française et aux langues de France), Maria Grazia Negro, écrivaine, spécialiste des littératures postcoloniales.

**Allocution de clôture :** Marie Rouanet

**Conclusion :** Sylvestre Clancier, Président honoraire Pen club français

Suivi du pot de l'amitié

**Librairie éphémère en partenariat avec la librairie Fontaine/Villiers**



vous invitent à rencontrer

## **Marie Rouanet**

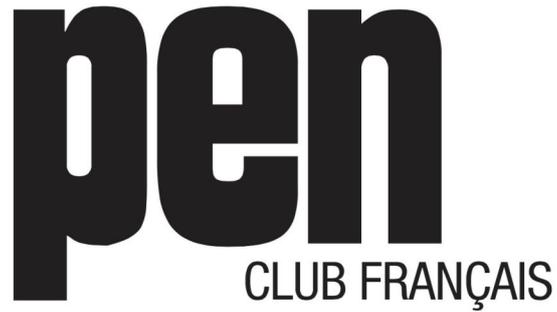
**Sous le signe du Phénix**  
suite à la parution de la revue littéraire *Phoenix*

**Mercredi 15 mai 18h**  
**99, rue Olivier de Serres, 75015 Paris**  
Entrée libre dans la mesure des places disponibles

\*

Marie Rouanet interviendra également le 16 mai entre 14h et 18h lors de la rencontre  
« Les langues, atout ou obstacle d'une Europe en mutation ? » (cf. supra)  
à la Maison de l'Europe de Paris, 29 avenue de Villiers, Paris 17<sup>e</sup>

Courriel : [francais.penclub@neuf.fr](mailto:francais.penclub@neuf.fr) – Site : <http://www.penclub.fr/>



**Emmanuel PIERRAT**

Président du P.E.N Club Français

a le plaisir de vous inviter à une  
Table Ronde  
le samedi 18 mai à 17 heures

**Respect ou Irrespect ?**

Humour et Sexe dans la Littérature et le Journalisme

avec

**Brigitte LAHAIE**

Animatrice, Sud Radio

**Jean-Michel DELAMBRE**

Caricaturiste, Le Canard Enchaîné

Animation :

**Andréas BECKER**

Vice-Président du P.E.N Club Français

Festival Quartier du Livre

Mairie du 5e Arrondissement

21, place du Panthéon

75005 Paris

*P.E.N Club Français*

*L'un des Centres du PEN International*

*Organisation mondiale d'écrivains accréditée auprès de l'UNESCO*

*www.penclub.fr / Twitter : @PenFrancais*

## L'Académie Mallarmé communique



**ACADÉMIE MALLARMÉ**  
FONDÉE EN 1937 PARIS

### Première sélection du Prix Mallarmé 2019

établie le 12 avril

Les membres de l'Académie Mallarmé se sont réunis le 12 avril afin d'établir la première sélection du Prix Mallarmé 2019.

#### Première sélection

- André-Louis Aliamet, *Les Eaux Noires*, La Licorne, 2018
- Claudine Bohi, *Naître c'est longtemps*, La tête à l'envers, 2018
- Max de Carvalho, *Le Grand Veneur des âmes*, Arfuyen, 2019
- Marie Murski, *Ailleurs jusqu'à l'aube*, Les Hommes sans épaules, 2019
- Cécile Oumhani, *Mémoires inconnues*, La tête à l'envers, 2019
- Marion Richard, *Désirer danser*, Éditions de Corlevour, 2019
- Pascal Riou, *D'âge en âge*, Éditions de la revue Conférence, 2018
- Jean-Pierre Siméon, *Levez-vous du tombeau*, Gallimard, 2019
- Jean-Pierre Vallotton, *Orphelins de l'orage*, L'Atelier du Grand Tétras, 2018
- Thomas Vinau, *C'est un beau jour pour ne pas mourir*, Le Castor Astral, 2019

#### Le Prix Mallarmé

Le Prix Mallarmé, l'une des plus anciennes et des plus prestigieuses distinctions poétiques, récompense un poète d'expression française pour un recueil de poèmes ou pour l'ensemble de son œuvre. Présidé par Sylvestre Clancier, le jury est constitué de l'ensemble des membres de l'Académie (trente membres).

Le Prix est généreusement doté par la ville de Brive, qui offre également au lauréat une résidence poétique d'un mois.

[www.academie-mallarme.fr](http://www.academie-mallarme.fr)

# Poètes sans frontières

Appel

à tous les poètes et amis de la poésie

**Le 21 juin, jour du Solstice, à une heure à votre convenance**

**Formons une chaîne d'union**

**Pendant ... une minute !**

Que chacun d'entre nous lise le poème suivant de Paul Fort :

**Si tous les gars du monde  
Décidaient d'être copains  
Et partageaient un beau matin  
Leurs espoirs et leurs chagrins  
Si tous les gars du monde  
Devenaient de bons copains  
Et marchaient la main dans la main  
Le bonheur serait pour demain**

ou tout autre poème de son choix  
en terminant la lecture par cette exclamation :

**« Pour la paix dans le Monde ! »**

Nous diffusons cet appel aussi largement que possible.  
Aidez-nous en le diffusant vous aussi dans votre entourage  
Nous pouvons être ainsi des centaines de milliers par le monde à nous donner la main  
Pendant UNE MINUTE, ce 21 juin.

---

Pour nous permettre d'évaluer le succès de notre appel, faites nous l'amitié de nous retourner le coupon de votre participation ci-après :

Nom, prénom, adresse  
NON OBLIGATOIRE

**A participé à la chaîne d'union du 21 juin**

À Poètes sans frontières 21 rue des Veyrières 84100 ORANGE  
ou par mail à [letrave@wanadoo.fr](mailto:letrave@wanadoo.fr)

---

## LES MEMBRES DU PEN CLUB PUBLIENT

### Clancier Sylvestre

- *Le Discobole du futur*, avec des monotypes de André-Pierre Arnal – L’herbe qui tremble Éditions.

Livre présenté par l’auteur, en compagnie d'autres poètes le samedi 25 mai 2019 à partir de 14 heures (lectures puis signatures) sur la péniche amarrée face à Notre-Dame Quai de Montebello.

### Gamal El Dine Mona

- *L'après-midi d'un rossignol* – 2019. Éditions Unicité. 15 €.  
Présentation de ce livre, dans le cadre du Mercredi du poète, le mercredi 22 mai 2019 de 15 h à 18 h au 1<sup>er</sup> étage de la Brasserie François Coppée, 1, Bd du Montparnasse, 75006 Paris.

### Gautard Michèle

- *Le Jardin des césures* – Poésie. 2019. Éditions Unicité. 13 €  
ISBN/EAN: 978-2-37355-292-8.

À noter dès à présent : sur Paris, le PEN CLUB français sera présent au Marché de la Poésie – Place Saint-Sulpice Paris 6<sup>e</sup> – du 5 au 9 juin 2019, et au Salon de la Revue – Espace des Blancs-Manteaux Paris 4<sup>e</sup> – du 11 au 13 octobre.



**DEMANDE D'ADHÉSION**  
**Ne pas oublier de signer la demande**

NOM et prénom :

PSEUDONYME en littérature :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

N° de téléphone(s)

Courriel :

Langues étrangères :

Œuvres principales :

Collaborations éventuelles (*journaux et revues*) :

Autre profession :

Titres et qualités :

**Le/La soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des principes figurant dans la CHARTE et s'engage à s'y conformer.**

**Date et signature**

Merci, après avoir rempli, daté et signé la demande d'adhésion, **de la détacher du dépliant et de l'envoyer**, accompagnée, d'un chèque à l'ordre du P.E.N. Club français, d'un montant au choix de :

- **80 €** représentant le montant de l'adhésion annuelle de membre actif : 70 € et les frais de droits d'entrée : 10 €
- **Au-delà de 80€** : adhésion de membre donateur :
- **À partir de 300 €** : adhésion de membre bienfaiteur.

*Dans tous les cas, somme déductible du revenu fiscal (Organisme d'intérêt général)*

**P.E.N Club français**  
**99, rue Olivier de Serres – 75015 Paris – France**

**Présidents de P.E.N. Club français depuis sa création**

**Anatole FRANCE** (1921-1924) - Paul VALÉRY (1924-1934) - **Jules ROMAINS** (1934-1939) - **Jean SCHLUMBERGER** (1946-1951) - **André CHAMSON** (1951-1959) - **Yves GANDON** (1959-1971) - **Pierre EMMANUEL** (1973-1976) - **Georges-Emmanuel CLANCIER** (1976-1979) puis *Vice-président PEN CLUB International* (84=>) - **René TAVERNIER** (1979-1989) - **Solange FASQUELLE** (1990-1993) - Jean ORIZET (1993-1999) - **Jean BLOT** (1999-2005) et Secrétaire *PEN CLUB International* (81=> 97) *Vice-président PEN CLUB International* (98=>) - **Sylvestre CLANCIER** (2005-2012) - **Jean-Luc DESPAX** (2012-2016) - **Sylvestre CLANCIER** (2016-2017)

**Comité exécutif :**

Président d'honneur : Sylvestre CLANCIER.

Président : Emmanuel PIERRAT.

Vice-présidents : Linda Maria BAROS, Jeanine BAUDE, Andreas BECKER, Malick DIARRA, Philippe PUJAS, Antoine SPIRE, Secrétariat Général : Jean LE BOËL. Trésorerie : Colette KLEIN.

Autres membres du Comité, chargés de mission : Max ALHAU, Philippe BOURET, Fulvio CACCIA, Francis COFFINET, Jean-Noël CORDIER, Giovanni DOTOLI, Roció DURÁN-BARBA, David FERRÉ, Françoise LECLERC, Jean-Luc MOREAU, Laurence PATON, Jacques PELLAS, Patrick TUDORET, YEKTA.

Présidents émérites : Jean BLOT, Georges-Emmanuel CLANCIER†, Jean ORIZET.

Membres d'honneur : Tahar BEN JELLOUN, Claude BER, Olivier BLEYS, Nicole BROSSARD, Noëlle CHÂTELET, Thierry CHAUVEAU, Sylvestre CLANCIER, Maurice COUQUIAUD, Michel DEGUY, René DEPESTRE, Denise DESAUTELS, Jean-Luc DESPAX, Ghislain de DIESBACH, Jean-Philippe DOMECCQ, Hélène DORION, Jean-Pierre FAYE, Bluma FINKELSTEIN, Françoise GOUPIL, Pierre GUYOTAT, Ismaël KADARÉ, Edvard KOVAC, Werner LAMBERSY, Jean-Clarence LAMBERT, Barnabé LAYE, Daniel LEUWERS, Amin MAALOUF, Eduardo MANET, Albert MEMMI, Sibila PETLEVSKI, Lionel RAY, Jean-Paul SAVIGNAC, Joël SCHMIDT, Frédéric-Jacques TEMPLE, Kenneth WHITE..



**L'un des Centres de PEN International  
Organisation mondiale d'écrivains**

Une première maxime se gravait au fronton de notre institution : L'ESPRIT N'EST PAS MOBILISABLE... La lutte des idées réclame la paix des peuples comme terrain naturel, tandis que la guerre des idéologies c'est un camouflage en même temps qu'une préparation de la guerre tout court !...

... Nous n'acceptons aucun prétexte pour que ces droits de l'esprit soient suspendus ; parce que nous savons bien que, si l'on en accepte un seul, il s'en découvrira bientôt mille. Toutes les circonstances deviendront exceptionnelles, toutes les situations deviendront de salut public lorsqu'il s'agira d'obtenir de l'esprit un silence ou un acquiescement commodes. Les mesures présentées comme provisoires s'éterniseront. Il se créera une prescription des droits de la pensée et de la littérature. Or, si nous, Fédération P.E.N., n'avons pas, hélas ! le pouvoir de remettre les choses en ordre dans tous les cas, nous avons du moins, celui d'assurer, par des actes appropriés, l'interruption de la prescription.

Jules ROMAINS  
de l'Académie française

Discours prononcé, en tant que Président de la Fédération Internationale P.E.N., à l'inauguration du XV<sup>ème</sup> congrès, à Paris, le 20 juin 1937.

## C H A R T E

La Charte du P.E.N. International, basée sur les résolutions adoptées au cours de ses congrès, peut être résumée comme suit :

*Le P.E.N. affirme que :*

1° La littérature ne connaît pas de frontières et doit rester la devise commune à tous les peuples en dépit des bouleversements politiques et internationaux.

2° En toute circonstance, et particulièrement en temps de guerre, le respect des œuvres d'art, patrimoine commun de l'humanité, doit être maintenu au-dessus des passions nationales et politiques.

3° Les membres de la Fédération useront en tout temps de l'influence en faveur de la bonne entente et du respect mutuel des peuples ; ils s'engagent à faire tout leur possible pour écarter les haines de races, de classes et de nations et pour répandre l'idéal d'une humanité vivant en paix dans un monde uni.

4° Le P.E.N. défend le principe de la libre circulation des idées entre toutes les nations, et chacun de ses membres a le devoir de s'opposer à toute restriction de la liberté d'expression dans son propre pays ou dans sa communauté aussi bien que dans le monde entier dans toute la mesure du possible. Il se déclare pour une presse libre et contre l'arbitraire de la censure en temps de paix. Le P.E.N. affirme sa conviction que le progrès nécessaire du monde vers une meilleure organisation politique et économique rend indispensable une libre critique des gouvernements et des institutions. Et, comme la liberté implique des limitations volontaires, chaque membre s'engage à combattre les abus d'une presse libre, tels que les publications délibérément mensongères, la falsification et la déformation des faits à des fins politiques et personnelles.

Peut être admis comme membre du P.E.N. tout écrivain, éditeur et traducteur souscrivant à ces principes, quelles que soient sa nationalité, son origine ethnique, sa langue, sa couleur ou sa religion.

### ACTIVITÉS – ÉVÉNEMENTS

- Édition d'une lettre d'information numérique
- Hommage à des écrivains et des poètes français et étrangers pour l'ensemble de leur œuvre, soit à titre posthume soit de leur vivant.
- Organisation et/ou participation à :
  - La réunion mondiale annuelle de tous les P.E.N. en assemblée générale et débats en tables rondes : mises au point de dispositions et d'actions à suivre face à des événements concernant les écrivains
  - Des colloques et festivals littéraires ou de poésie à l'étranger
  - Colloques et échanges internationaux organisés par le P.E.N. International
  - Rencontres, manifestations littéraires, dîners-débats, présentation d'ouvrages d'écrivains français et étrangers en leur présence, leurs invités et les nôtres.
  - Membre des Comités de la Paix, des écrivains en prison, des droits de la femme, de la diversité linguistique et de la traduction littéraire.
  - Le P.E.N. Club est accrédité auprès de l'UNESCO.
  - Ces événements sont accueillis dans des lieux prestigieux comme La Société des Gens de Lettres, La Maison des Écrivains, La Maison de l'Amérique latine, La Maison de la Poésie, l'Institut du Monde arabe, le siège du P.E.N. Club français, etc. Ils sont ouverts aux membres du P.E.N. Club, aux Amis du P.E.N. Club, à la presse sur invitation, et au grand public qui en est informé par invitation et/ou par la presse.

### EXTRAIT DES STATUTS

Les Centres P.E.N. réunissent dans chaque pays les écrivains qui souhaitent établir des relations personnelles entre eux et leurs confrères étrangers, faciliter de toutes manières la circulation des ouvrages de l'esprit et les échanges littéraires.

Les membres de la Fédération P.E.N. s'engagent à se conformer aux principes de la « CHARTE » formulés par les congrès de Bruxelles, Lugano et Édimbourg.